

# Retard à l'allumage pour la radio numérique en France

Marie-Catherine Beuth

30/05/2008 | Mise à jour : 21:25 | Commentaires **1**



Conseiller du CSA en charge de la radio numérique, Rachid Arhab a prévenu qu'il n'y aura pas de deuxième délai.

## **Audiovisuel - L'appel à candidatures du CSA est reporté au 1er octobre.**

La radio du futur attendra. Les projets des candidats à la radio numérique, qui permettra d'écouter la radio avec un son numérique, de garder la même fréquence sur l'ensemble du territoire et de consulter des données associées (artiste, info trafic, météo...), devaient être déposés le 16 juin. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), chargé d'attribuer les fréquences de cette radio, a annoncé hier qu'il reportait le dépôt des dossiers de candidatures au 1er octobre.

L'instance s'est pliée aux réclamations des éditeurs. De RTL à NRJ, de Skyrock à NextRadioTV, de Lagardère Active aux associatives, l'ensemble des radios privées du Groupement radio numérique (GRN) a adressé une lettre au CSA début mai pour arracher ce sursis.

Les radios invoquent un manque de visibilité sur le déploiement futur des fréquences. Celui-ci ne sera définitivement décidé qu'à l'attribution du

«dividende numérique» qui redistribuera les fréquences libérées par l'extinction de la télé analogique en 2012. Un sujet hautement sensible qui sera traité par le secrétaire d'État au Développement numérique, Éric Besson.

## Des griefs «recevables»

«Nous sommes impatients de démarrer la radio numérique mais il est important de savoir où nous irons après la première phase de déploiement, qui prévoit de couvrir 30 % de la population française dans 19 villes», explique Charles-Emmanuel Bon, directeur du développement de RTL. «Le CSA distribue les fréquences dont il dispose, rétorque Rachid Arhab, conseiller du CSA en charge de la radio numérique. Frédéric Olivennes, directeur général de Radio Classique, demande que les pouvoirs publics arrêtent un schéma définitif qui permette aux radios de définir des projets à long terme.

Le nouveau délai permettra aussi aux éditeurs de préciser des éléments techniques et économiques de leurs projets. Ainsi, faute de clarté sur le coût des réseaux de diffusion, il n'était pas possible, pour certains, de chiffrer un budget prévisionnel. «Le délai était trop court pour monter des candidatures pertinentes. Nous n'avons pas les moyens de modélisation des grands opérateurs. Or les radios indépendantes doivent avoir une place sur la radio numérique», note Philippe Gault, président du Syndicat national des radios et télévisions indépendantes. Jugeant ces griefs «recevables», Rachid Arhab a prévenu qu'il n'y aura pas de deuxième délai.



**LE FIGARO** · *fr*